



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 1^{er} avril 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 30
Nombre de représentés : 04

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 30
Nombre de représentés : 04
Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2025-055

**DÉSAFFECTATION ET
DÉCLASSEMENT DU DOMAINE
PUBLIC COMMUNAL D'UNE
PORTION DE TERRAIN CADASTRÉ
SECTION AS N° 149 SITUÉ AU
DROIT DE LA RUE VICTOR HUGO**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 24 mars 2025.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 2 avril 2025.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 1^{er} avril, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Claudette Clain Maillot par M. Alain Iafar, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Véronique Bassonville, Mme Barbara Saminadin par Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, à 17h15.

Départ(s) en cours de séance : M. Olivier Hoarau, Maire à 18h08 (affaire n° 2025-057), M. Fayzal Ahmed Vali à 18h08 (affaire n° 2025-057).

Absents : M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

Affaire n° 2025-055

**DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
D'UNE PORTION DE TERRAIN CADASTRÉ SECTION AS N° 149 SITUÉ AU
DROIT DE LA RUE VICTOR HUGO**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.2111-1 et suivants et L.2141-2 et suivant relatif aux décisions de désaffectation et de déclassement des biens du domaine public ;

Vu la situation au plan cadastral de la portion de terrain communal cadastré section AS n° 149 sis la rue Victor Hugo, au droit du parking attenant à l'ancien Foyer des Jeunes Travailleurs et à la salle Antoine Roussin ;

Vu l'empiètement constaté par le propriétaire riverain et le projet de cession d'un reliquat foncier pour une superficie d'environ 145 m² sur l'emprise de ladite parcelle ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant que cet empiètement n'affecte pas la destination de ces parcelles relevant du domaine public communal ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 20 mars 2025 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de constater la désaffectation du domaine public de la commune d'une emprise d'environ 145 m² sur la parcelle cadastrée section AS n° 149, située au droit de la rue Victor Hugo ;

Article 2 : de prononcer le déclassement du domaine public communal de ladite emprise ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à demander la numérotation cadastrale de l'emprise ainsi déclassée et à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

**DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE
D'UNE PORTION DE TERRAIN CADASTRÉ SECTION AS N° 149 SITUÉ AU
DROIT DE LA RUE VICTOR HUGO**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le projet de désaffectation et de déclassement du domaine public communal d'une portion de terrain cadastré section AS n° 149, sis la ZUP du Port, rue Victor Hugo, pour une superficie de 145 m² environ.

Le reliquat foncier, objet des présentes, a été en grande partie privatisé par le propriétaire riverain depuis de nombreuses années pour les besoins de son activité. Il s'agit de l'enseigne alimentaire « U express », sans que cela vienne remettre en cause le fonctionnement du parking attenante à l'ancien Foyer des Jeunes Travailleurs et à la salle Antoine Roussin.

Les activités de ces deux équipements communaux étant à l'arrêt, l'aire de stationnement attenante, profite essentiellement à la clientèle du supermarché de quartier.

Dès lors, la régularisation de cet empiètement est possible, sous réserve d'avoir procédé au préalable à la désaffectation et au déclassement de l'emprise du domaine public.

Cette procédure intervient, en outre, en anticipation d'un projet de cession de l'espace concerné au propriétaire riverain qui s'y est engagé, et ceci afin de régulariser son empiètement d'une part et, d'autre part, pour lui permettre d'implanter un nouveau poste transformateur indépendant de ses locaux.

Eu égard à ce qui précède et compte-tenu des critères d'imprescriptibilité et d'inaliénabilité du domaine public, il est proposé au conseil municipal de :

- constater la désaffectation du domaine public communal de ladite emprise de 145 m², située au droit du parking de l'ancien FJT sise la rue Victor Hugo ;
- prononcer le déclassement du domaine public communal de ladite emprise ;
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à demander dès à présent la numérotation cadastrale de l'emprise déclassée et à signer tous les actes correspondants.

Pièces jointes :

- Plan de situation de la parcelle AS 149 (p)
- Courriers

Annexe 1 : plan de situation et plan de bornage/division



Annexe 2 : Courriers échangés

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025
ID : 974-219740073-20250401-DL_2025_055-DE



SOCIETE COMMERCIALE DE LA ZUP DU PORT
SOCOZ
ZUP II RUE V.HUGO
97420 LE PORT

MAIRIE DU PORT
ARRIVEE LE : 31 MAR 2023
N° 23007408
DQST → T

Monsieur Le MAIRE DU PORT
9 RUE R. DE VEAUX
97420 LE PORT

Lettre A/R

Objet ; installation d'un borne poste privée.

Monsieur Le Maire

Actuellement, nous sommes connectés à un borne poste public EDF pour l'alimentation en électricité au prix tarif vert.

Sur décision de la Commission de Régulation de l'énergie, le dispositif « borne poste » dont nous bénéficions aujourd'hui est amené à disparaître à l'horizon mi -2024 , date fixée par les pouvoirs publics.

En cas de la non application de cette règle , notre facture va augmenter de 30 000.00 à 40 000.00 € par an.

Nous souhaitons rentrer en contact avec un de vos services d'aménagement afin de discuter de l'installation du tranfo sur le parking.

Dans l'attente de vous lire,

Bien cordialement

Le Directeur,

Guy FOCKYING CHEUNG